



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 20 novembre 2013

Présents: Mme Marie BARBEY (DC), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Maria CASARES (HP), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Alpha DRAMÉ (Ve), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Guillaume KÄSER (Ve), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Denis MENOUD (MCG), Mme Anne MORATTI (Ve), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Annina PFUND (S), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Jean-Charles RIELLE (S), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Marc-André RUDAZ (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

*Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
²⁾ extraordinaire*

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 28 novembre 2013

Objet: PRD-65

Modification du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève concernant l'ordre des votes des amendements et sous-amendements.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 22 novembre 2013

Signature/s: Pascal Rubeli, président

Martine Sumi, secrétaire